

NATIONS UNIES

CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/7485
7 septembre 1966
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 7 SEPTEMBRE 1966, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL
DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT D'ISRAEL

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur d'attirer l'attention du Conseil de sécurité sur un nouvel incident provoqué par l'explosion d'une mine à proximité de la frontière israélo-syrienne.

Hier, 6 septembre, à 7 heures, près du village de Shear Yashuv, un tracteur qui tirait une remorque plate a touché une mine posée en territoire israélien en un point situé à environ 150 mètres à l'ouest de la zone démilitarisée. Le tracteur et sa remorque transportaient un groupe de manoeuvres civils employés à des travaux de défrichage dans les environs. L'explosion de la mine a fait sept blessés parmi les ouvriers, dont deux sont gravement atteints.

On a relevé des traces de pas fraîches faites par une seule personne qui est venue sur le lieu de l'incident depuis la direction de la position militaire syrienne de Tel Azazyat, et est repartie dans cette même direction. La position en question est située sur une colline à 700 mètres environ du lieu de l'incident, et empiète, au-delà de la frontière syrienne, sur la zone démilitarisée.

Les autorités israéliennes ont déposé une plainte auprès de la Commission mixte d'armistice, et le Ministre des affaires étrangères d'Israël a fait part au général Bull, Chef d'état-major de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve, de l'inquiétude qu'inspire au Gouvernement israélien le nouvel outrage que constitue cet acte d'agression commis en violation de la Convention d'armistice général entre Israël et la Syrie et du cessez-le-feu inconditionnel qui a été récemment réaffirmé.

Le Gouvernement israélien reste profondément soucieux de sauvegarder la paix et la tranquillité sur toutes ses frontières. Mais il tient à souligner qu'il doit y avoir réciprocité de la part des parties à la Convention d'armistice. Les événements survenus dans un passé récent à la frontière israélo-syrienne montrent

que les opérations de sabotage et de minage en territoire israélien organisées à partir de la Syrie sont très dangereuses et revêtent un caractère de provocation.

Je demande que le texte de la présente lettre soit distribué comme document du Conseil de sécurité.

Veillez agréer, etc.

Le représentant permanent,

(Signé) Michael COMAY

